

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2022

Classe 13

Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.

Note explicative

La classe 13 comprend essentiellement les armes à feu et les produits pyrotechniques.

Cette classe comprend notamment :

- les feux de détresse explosifs ou pyrotechniques;
- les pistolets lance-fusées;
- les sprays de défense personnelle;
- les signaux de brume explosifs, les fusées de signalisation;
- les pistolets à air en tant qu'armes;
- les bandoulières pour armes;
- les armes à feu de chasse.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- la graisse pour armes (cl. 4);
- les lames en tant qu'armes (cl. 8);
- les armes blanches (cl. 8);
- les signaux de brume non explosifs, les feux de détresse et de signalisation laser (cl. 9);
- les lunettes de visée pour armes à feu (cl. 9);
- les flambeaux (cl. 11);
- les crackers de Noël (cl. 28);
- les amorces fulminantes en tant que jouets (cl. 28);
- les pistolets à air en tant que jouets (cl. 28);
- les allumettes (cl. 34).

N° de base	Indication
130001	acétyl-nitrocellulose
130002	affûts de canons
130061	amorces explosives
130066	amorces fulminantes autres que les jouets / capsules d'allumage / capsules fulminantes autres que les jouets
130009	armes à feu
130026	armes à feu de chasse
130007	armes automotrices
130077	armes de poing [armes à feu]
130008	armes de protection à base de gaz lacrymogène
130075	bandes-chargeurs pour armes automatiques
130063	bandoulières pour armes
130018	bouchons détonants

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2022

130020	canons
130021	canons de fusils
130022	carabines
130023	cartouches
130003	cartouches explosives
130016	appareils à remplir les cartouchières
130025	cartouchières
130074	ceintures spéciales pour munitions
130024	appareils à charger les cartouches
130071	chars de combat
130028	chiens de fusils
130062	cordeaux d'allumage pour explosifs
130029	cornes d'amorce
130030	coton-poudre / fulmicoton
130031	culasses d'armes à feu
130006	détonateurs
130019	douilles de cartouches
130032	dynamite
130010	écouvillons pour nettoyer les armes à feu
130015	engins balistiques
130060	étoupilles / mèches d'allumage pour explosifs
130033	étuis pour fusils
130034	explosifs / produits fulminants
130005	explosifs au nitrate d'ammonium
130013	feux d'artifice
130017	feux de Bengale
130080	feux de détresse explosifs ou pyrotechniques
130068	fusées [projectiles] / roquettes [projectiles]
130035	fusées de signalisation
130036	fusils [armes]
130069	fusils lance-harpons [armes]

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2022

130037	fûts de fusils / bois de fusils
130040	sous- gardes de fusils
130078	grenades à main
130041	grenaille [plomb de chasse]
130043	lance-roquettes
130044	mèches de mines
130045	mines [explosifs]
130038	miroirs de pointage pour fusils
130046	mitrailleuses
130047	mortiers [armes à feu]
130027	munitions
130042	munitions pour armes à feu
130048	obus
130072	pétards
130014	pièces d'artillerie
130049	pistolets [armes]
130059	pistolets à air [armes]
130079	pistolets lance-fusées
130081	pistolets de départ
130050	poudre à canon
130051	poudres explosives
130052	projectiles [armes]
130053	matières pyrophoriques
130054	produits pyrotechniques
130055	revolvers
130064	signaux de brume explosifs / signaux de brouillard explosifs
130070	silencieux pour armes
130073	sprays de défense personnelle
130076	torpilles
130056	tourillons d'armes lourdes
130057	tréteaux [supports] pour le tir

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2022

130058	dispositifs de visée pour armes à feu autres que les lunettes de visée
130065	dispositifs de visée pour pièces d'artillerie autres que les lunettes de visée